

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

caire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19-0029192

ND: 43083

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 366

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

MESSAOUDI Mohamed

Date de naissance :

1939

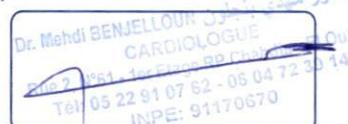
Adresse :

Tél. : 0522 89 670

Total des frais engagés : 1479,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/09/2020

Nom et prénom du malade : CHAKIR MILouda Age: 1050

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTRA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 24/09/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/09/20	CCP		150,00	Dr. Mehdi BENELLOUN N°61-1er Etage RP Chahda Tunisie 22910752-0604723314 INPE: 91170670 دكتور مهدي بنلoun طبيب زمالة الطبقة الأولى نوع: 0522910752-0604723314 INPE: 91170670
01/10/20	ct		100,00	Dr. Mehdi BENELLOUN N°61-1er Etage RP Chahda Tunisie 22910752-0604723314 INPE: 91170670 دكتور مهدي بنلoun طبيب زمالة الطبقة الأولى نوع: 0522910752-0604723314 INPE: 91170670

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ZEKRI Pharmacie Boulevard Oued Medouya - El Oufa Tunisie 22910752-0604723314 INPE: 91170670	24/09/2020	222,00
ZEKRI Pharmacie Boulevard Oued Medouya - El Oufa Tunisie 22910752-0604723314 INPE: 91170670	01/10/2020	374,30

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

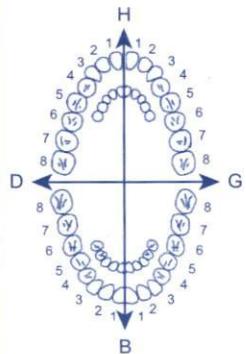
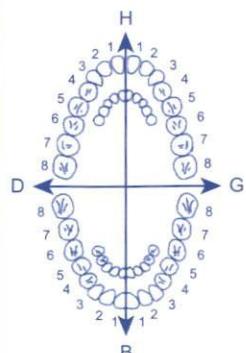
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX												
																
																
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE												
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>				H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000	G	35533411	11433553	
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
B	00000000	00000000														
G	35533411	11433553														
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				COEFFICIENT DES TRAVAUX												
				MONTANTS DES SOINS												
				DATE DU DEVIS												
				DATE DE L'EXECUTION												

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E



01/10/2020

Casablanca, le :

CHAKIR Milouda

72,00 x 3

DETENTIEL 10

1 comprimé le matin



27,70 x 3 **CARDIOASPIRINE 100**

185,20 x 3 1 comprimé à midi après le repas, pendant 3 mois



SULIAT 160/512,5

1 comprimé le matin, pendant 3 mois



T = 854,70

PHARMACIE DE LA MILAYA
Zekri Abdellah
Docteur en Médecine
Bd Oued Moulaya-El Oufra
Casablanca - Tél: 0522.90.51.14
ICP: 001573273000063

الدكتور مهدي بنجلون
Dr. Mehdi BENJELLOUN
CARDIOLOGUE
Rue 2, N° 61 - 1er Etage - RP Chchdia - EL Oulfa
T: 05 22 91 17 66 - 00 00 00 00 00
INPE: 91170670

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

7862160236

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

7862160236

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

7862160236

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

6 118001 090280

AFRIC-PHAR

LOT 201880 EXP 12/2021

PPV : 185DH20

LOT 05821

EXP 5/22

PPV 185DH20

LOT 05821

EXP 5/22

PPV 185DH20

Dr. Mehdi BENJELLOUN

Spécialiste des Maladies
du cœur et des vaisseaux



الدكتور مهدي بنجلون
إختصاصي في أمراض القلب
و الشرايين

24/09/2020

Casablanca, le :

CHAKIR Milouda

28,80 x 2

VITANEVRIL FORT

1 comprimé, 3 fois par jour

MANIEZ 24

1 gelule le matin et soir

DAFLON 500

1 comprimé le matin et soir

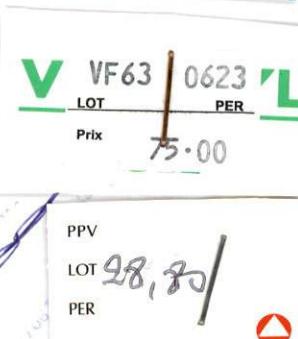
VEINOXYL

1 application, matin et soir

T = 344,30

PHARMACIE DE LA WILAYA
ZEKRI AL Adeliat
Docteur en Pharmacie
Casablanca - Tel: 0522.90.57.13
ICE: 001673273000063

Dr. Mehdi BENJELLOUN
Rue 2 N° 61 - Casablanca
Tel: 05 22 97 13
Fax: 05 22 97 13



24-Sep-2020 12:59:05 Fréq. Card.: 63 BPM
 Axes P-R-T: 57 28 57 Int PR: 192ms
 Dur.QRS: 85ms QT/QTc: 388/396ms

